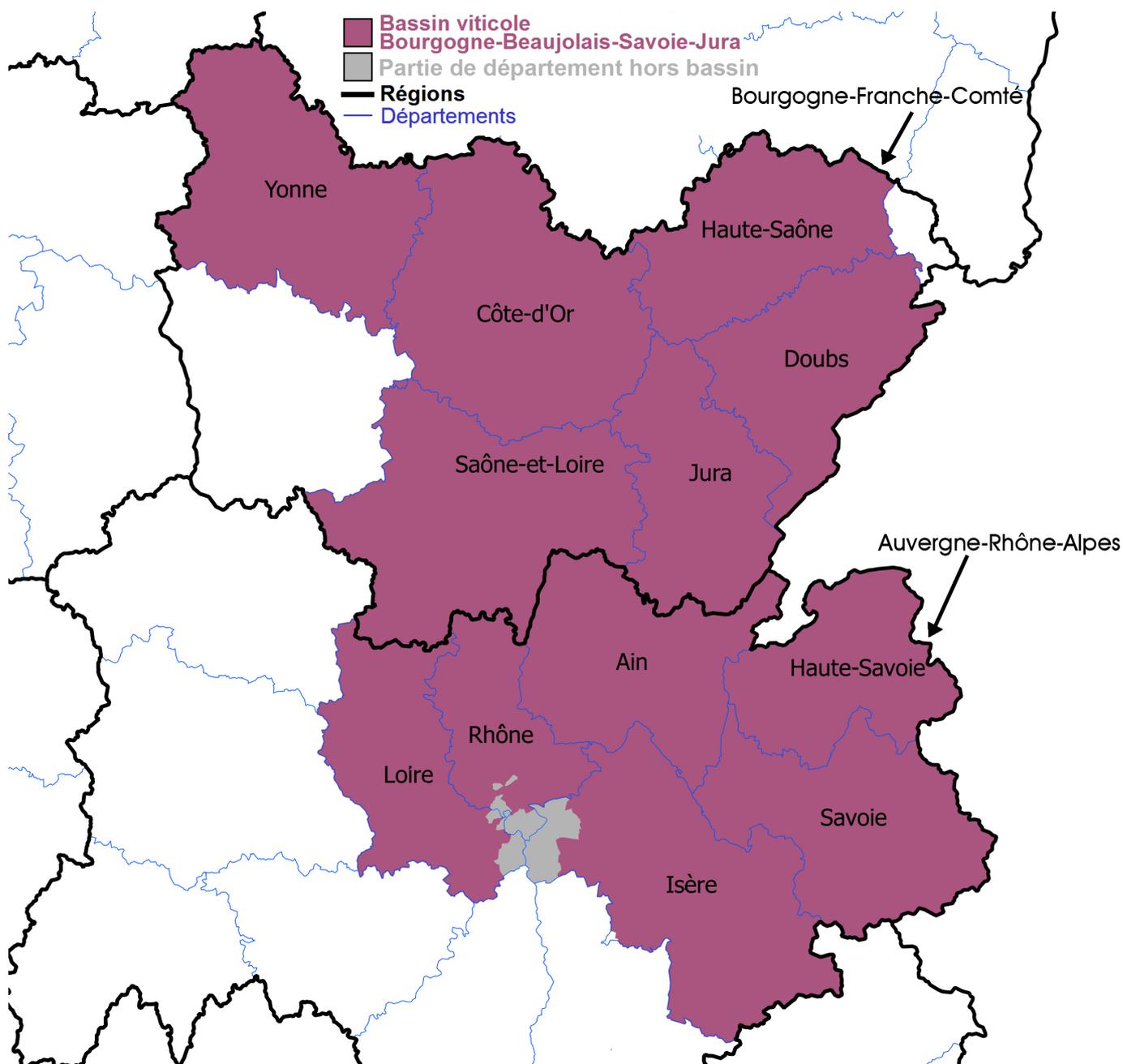


# Le Bassin viticole Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura

Le Décret n° 2008-1359 du 18 décembre 2008 portant création des conseils de bassin viticole a défini le périmètre du bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura.

Il s'étend sur 12 départements situés en Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes : 9 départements y sont intégrés en entier (Ain, Côte-d'Or, Doubs, Jura, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Yonne) et 3 partiellement (Isère, Loire, Rhône).

Le préfet du bassin viticole est le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté.



© IGN - Insee 2016.

Ce dossier a été réalisé dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee et la Draaf de la région Bourgogne-Franche-Comté. Il est associé à la publication *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté n° 12*, novembre 2016 « Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura : une filière viti-vinicole intégrée qui s'appuie sur plus de 8 700 établissements ».